

Mise en place des nouvelles mesures pour les travailleurs indépendants, artisans commerçants et professions libérales

Étape 1
De mai à juillet

Déclaration
des revenus
2020

Sur la base de votre **déclaration de revenus 2020**, votre Urssaf procède à l'**ajustement de vos cotisations provisionnelles 2021** ainsi qu'à la **régularisation de vos cotisations définitives 2020**

Vous recevrez une confirmation de votre Urssaf de la mise à jour du calcul de vos cotisations qui sera visible sur votre compte en ligne

Si le montant de vos cotisations définitives 2020 est :

Inférieur à vos cotisations provisionnelles 2020, l'Urssaf utilisera ce crédit pour solder vos échéances de cotisations non payées, ou procédera à un remboursement si votre compte est à jour

Supérieur à vos cotisations provisionnelles 2020, vous ferez l'objet d'une régularisation débitrice

Si le montant de cette régularisation est de nature à vous occasionner une difficulté de trésorerie

L'Urssaf procédera automatiquement au **lissage de ce complément sur vos échéances** de cotisations restant à payer jusqu'à fin 2021

L'Urssaf ne lissera pas cette régularisation débitrice sur les échéances restant à payer jusqu'à fin 2021 mais l'intégrera dans un **plan d'apurement sur une plus longue durée**

Dans tous les cas, vous n'avez aucune démarche à engager pour régulariser votre arriéré de cotisations. À compter du mois de juillet, et en fonction de votre situation, un échéancier de paiement, dit plan d'apurement, vous sera proposé

6 mois si le montant de la dette est inférieur à 500 €

12 mois si le montant est compris entre 500 € et 1 000 €

24 mois si le montant est supérieur à 1 000 €

Quel que soit l'échéancier proposé par votre Urssaf, il vous sera possible de demander sa prolongation dans la limite de 36 mois maximum

A noter : le prélèvement des cotisations sociales des secteurs 1 et 1 bis est toujours suspendu. Par conséquent les travailleurs indépendants relevant des S1 et S1 bis recevront leur plan d'apurement sur un calendrier qui reste à déterminer

Étape 2
À partir de juillet

Proposition
d'un plan
d'apurement